



Déclarez vos revenus en ligne

Direction Régionale des finances publiques de la Guyane

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Cayenne, le 24 mars 2016

Comment obtenir IMMEDIATEMENT son avis d'imposition ?

L'avis d'imposition immédiatement disponible à l'issue de la déclaration en ligne des revenus est **l'une des nouveautés 2016** de la campagne de déclaration des revenus.

Le service ouvrira cette année le jeudi 14 avril.

Les avantages en détail.

Pouvoir justifier de sa situation fiscale sans attendre l'avis d'imposition

Avec l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR), le contribuable saura en validant sa déclaration en ligne s'il est imposable ou non et pourra immédiatement justifier de cette situation sans attendre l'avis d'imposition - ou de non-imposition qui n'était en général adressé qu'à partir de juillet.

Grâce à l'ASDIR, les ménages pourront ainsi bénéficier plus facilement de certaines aides conditionnées au niveau de ressources, et cela dès l'ouverture du service de déclaration en ligne, à la mi-avril.

A l'inverse, les ménages qui remplissent une déclaration papier ne recevront l'ASDIR que l'été, compte tenu du nécessaire traitement des formulaires papier.

En utilisant les services en ligne de la DGFIP impots.gouv.fr, vous pouvez non seulement déclarer **mais aussi consulter, payer, rectifier votre déclaration, modifier vos données personnelles, ... que vous soyez imposable ou non imposable.**

